

Conditions générales de ventes

Règlement.

Le règlement de l'intégralité du prix de la formation est à effectuer à l'inscription*, comptant, sans escompte, par virement ou par chèque à l'ordre de l'Agent comptable.

(*) Excepté pour les collectivités territoriales qui, conformément aux règles établies par la comptabilité publique, règlent " après service fait ".

En cas de paiement effectué par un OPCA, il appartient au bénéficiaire de s'assurer de la bonne fin du paiement par l'organisme concerné. En cas de prise en charge partielle par l'OPCA, la part non prise en charge sera directement facturée au Client. Si l'accord de prise en charge de l'OPCA ne parvient pas au CFPPA au premier jour de la formation, le CFPPA se réserve la possibilité de facturer la totalité des frais de formation au Client.

Modification de la commande - Annulation ou report

En cas d'annulation du stage pour quelque cause que ce soit (comme par exemple indisponibilité du formateur pour des raisons de maladie, nombre de participants insuffisant, conflits sociaux, conditions météorologiques) la formation commandée sera reportée à une date ultérieure sans dédommagement, ni pénalité due au Client. Une autre date de session ou un autre stage pourra être proposé.

En cas d'impossibilité de report, les frais préalablement réglés seront entièrement remboursés, sans que le Client puisse prétendre à aucune indemnité à quelque titre que ce soit.

Conditions d'annulation par le client.

Toute annulation par le Client doit être notifiée par écrit à l'adresse suivante CFPPA Brioude-Bonnefont 43 100 FONTANNES ou par mail : cfppa.bonnefont@educagri.fr

L'annulation de la formation donne lieu à un remboursement si elle est reçue au plus tard quinze jours avant le début de la formation. Passé ce délai, le montant de la participation retenu sera de 30% l'annulation est reçue 10 jours inclus avant le début de la formation, 50 % si elle est reçue moins de 10 jours avant le début de la formation ou 100 % en cas de réception par le CFPPA de l'annulation moins de trois jours avant le jour J, à titre d'indemnité forfaitaire.

En cas d'absence ou d'abandon en cours de stage, ce dernier est payable en totalité